

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre, le conseil municipal dûment convoqué le 6 septembre 2022 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, Mme Lucie CHEVREUX, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. Patrice JARRY, M. Jean-Pierre LIEVRE, Mme Marie-Christine LUCAS, M. Denis ONILLON, Mme Anne PALLUAU, Mme Fabienne PROUST, Mme Anne ROBIN, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : M. Cédric CANTET donne pouvoir à Mme Anne PALLUAU, M. MOREAU David donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST, Mme Elisa NEVEUX donne pouvoir à M. Gaël JARRY.

Le conseil municipal a désigné Madame Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

M. ONILLON demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Décision modificative pour l'achat d'un souffleur de feuilles
- Décision modificative pour le financement des frais de ligne de trésorerie
- Demande de subvention – CAP Relance 21

Commerces :

Informations diverses

Local bar-restaurant : Les membres du conseil municipal sont informés que le mandataire judiciaire sera nommé le 20 septembre prochain. La commune ne disposera pas du bâtiment avant la fin de la procédure.

Décision concernant le distributeur de pains

La société LOCATAM/LeDistrib a répondu négativement à la demande anticipée de rupture du contrat. Il court jusqu'en avril 2023.

Boulangerie :

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'ensemble des réparations effectuées au sein des locaux professionnels et privés de la boulangerie.

Défense incendie : information sur le rapport du SDIS

M. le Maire demande à la commission voirie de se pencher rapidement sur les points « noirs » listés dans le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie réalisé.

Au vu de l'estimatif chiffré par le SDIS, les élus charge M. le Maire de solliciter des financements.

Remboursement frais de remplissage outre : La Grande Bonnière – Le Beugnon

M. le Maire informe du remplissage de l'outre située La Grande Bonnière.

M. le Maire propose que la commune rembourse l'administré concerné : M. LUCAS Régis, en fonction des m³ consommés, à savoir 120 m³ et suivant le tarif indiqué sur sa facture.

Bâtiments :

Validation du devis pour le déplacement du mur de clôture (parcelle A126), et des frais annexes

Les membres de la commission Bâtiments font lecture du chiffrage de l'artisan sollicité. Au vu du montant important de devis, M. MOREAU David a proposé la réalisation du déplacement des piliers en pierre, par les agents communaux.

Le conseil municipal décide que ces travaux seront réalisés en régie, et comme convenu avec le notaire de l'échange PIOU/Commune avant le 31 décembre 2022.

Le portail sera remplacé. Le devis de l'entreprise ROBAIN basée à Faye-sur-Ardin est validé pour la somme de 3640 € HT (4368€ TTC). M. MOREAU David et la commission bâtiments sont chargés de l'exécution et M. le Maire de signer le devis.

La commission Bâtiments évoque également le devis de la réfection de la couverture du presbytère. Le devis présenté nécessite d'être étudié et comparé. La commission bâtiment demande un délai supplémentaire.

Une tranchée pour drainage du jardin du presbytère (Le Beugnon) a été estimée. Le devis de l'entreprise CHAIGNEAU Denis TP est validé pour la somme de 2793 € HT. M. le Maire est autorisé à signer et M. MOREAU en assurera le suivi.

Boulangerie : choix des entreprises pour les travaux d'ajout des chambres supplémentaires à l'étage.

La commission Bâtiments présente les devis d'ajout d'un escalier, de la pose des cloisons et menuiseries pour l'agrandissement du logement de la boulangerie. Les élus préfèrent comparer les devis avec d'autres entreprises et chargent donc M. Gaël JARRY et M. Loïk HELIAS d'en solliciter.

La décision est donc reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

Compte rendu de la commission bâtiments

La commission bâtiments fait état des différents sujets en cours. Autres que la boulangerie et le presbytère du Beugnon, les membres se sont rendus à l'école et ont décidé de faire chiffrer par les agents communaux, le renforcement du mur de clôture de l'école.

Cette mission sera également réalisée en régie. Un premier devis de fournitures par l'entreprise Point P a été validé.

M. le Maire est autorisé, par le conseil municipal, à signer l'ensemble des devis afférents à cette affaire.

Lors de leur visite à l'école, les membres de la commission bâtiments ont validé la réfection du sol des toilettes de la garderie. Travaux à réaliser par les agents communaux pendant les vacances scolaires.

D'autres travaux devront être étudiés par la commission Bâtiments, notamment le parquet des classes, les gardes corps des toilettes extérieures et la pression de l'eau. M. MOREAU est chargé d'en assurer le suivi.

Maison 5 rue de l'Atlantique : Les artisans terminent le chantier. M. MOREAU David a organisé des visites du logement. La location débutera au mieux le 1^{er} octobre 2022.

Informations Ressources Humaines

Mme PROUST Fabienne fait un point sur l'organisation du travail des agents techniques depuis leur arrivée au sein de la collectivité et pour pallier les absences programmées des agents.

Délibération d'investissement pour l'achat d'un défibrillateur sur le territoire du Beugnon

Il convient de pourvoir au remplacement du défibrillateur installé à l'entrée du Centre d'Animation Rural (La Chapelle) et de faire l'acquisition d'un équipement sur le territoire du Beugnon.

Le montant du devis de l'entreprise DAE s'élève à 2198€ HT (2637.60€ TTC). M. le Maire est autorisé à signer le devis.

Les élus émettent le souhait d'être formés aux gestes qui sauvent. M. HELIAS est chargé de prendre des renseignements.

Demande de subvention – CAP Relance 21

M. le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de réaliser le projet d'agrandissement du logement de la boulangerie.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 26 232.56€ (31 479.07€ TTC). Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | | % |
|-----------------|-------------------|-----------------------------------|--------------------|------------|
| Travaux | 26 232.56€ | Département – CAP Relance 2021 | 8 043.00 € | 30.66 |
| | | Autofinancement | 18 189.56 € | 69.34 |
| Total HT | 26 232.56€ | Total HT | 26 232.56 € | 100 |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le projet de travaux

- Valider le plan de financement
- Autoriser M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif « CAP Relance 2021 » auprès du Département des Deux-Sèvres.

Décision modificative n°2 – Budget communal

Mme Anne PALLUAU explique le besoin de réaliser une décision modificative de la manière suivante, pour le financement des frais de ligne de trésorerie :

Budget communal :

- | | |
|--|-----------|
| - Article 022 : Dépenses imprévues : | - 55.00 € |
| - Article 6615 : Intérêts des comptes courants | + 55.00 € |

Le conseil municipal valide.

Décision modificative n°3 – Budget communal

Mme Anne PALLUAU explique le besoin de réaliser une décision modificative de la manière suivante, pour l'achat d'un souffleur de feuilles :

Budget communal :

- | | |
|---|------------|
| - Article 2188 : Autres immobilisations | - 950.00 € |
| - Article 2158 : Autres installations | + 950.00 € |

Le conseil municipal valide.

Questions diverses :

- **Appréciations du camping :** Le bilan des fréquentations est positif, les services restent à améliorer.
- **Repas des aînés :** la commission Fêtes et cérémonies propose au conseil municipal la date du 19 novembre 2022.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures quarante minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

| | | | |
|---|--|--|--|
| M. Denis ONILLON, Maire | Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe | Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe | M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint Excusé |
| M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint Excusé | | M. Michael BOBINEAU | Mme Lucie CHEVREUX, |
| Mme Anaïs FAUCHER | M. Sébastien FLEURY | Mme Nathalie HAYRAULT | M. Loïk HELIAS |
| M. Gaël JARRY | M. Patrice JARRY | M. Jean-Pierre LIEVRE | Mme Marie-Christine LUCAS |
| Mme Elisa NEVEUX Excusée | Mme Anne ROBIN | M. Philippe TEXIER | |